

ARRETE MUNICIPAL
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A
Monsieur Bruno BARELAUD
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 ; L2122-22 et L2122-23 ;
- Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026 concernant l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints ;
- Considérant la nécessité de fixer les délégations conférées aux adjoints.

ARRETE

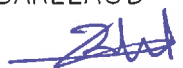
- Article 1 Une délégation de fonctions permanente est accordée à Monsieur Bruno BARELAUD, conseiller délégué à l'informatique.
- Article 2 Monsieur Bruno BARELAUD est chargé des actions afférentes à l'informatique. La délégation de fonctions lui est accordée dans les domaines suivants :
- Représenter le Maire dans les relations avec les tiers,
 - Mener des études et actions dans les domaines des sports, de la sécurité et de l'informatique,
 - Animer et suivre la sécurité informatique, le plan de reprise d'activités, les matériels et logiciels,
 - Donner toutes les réponses aux administrés, aux administrations et organismes concernés.
- Article 3 Monsieur Bruno BARELAUD est chargé, en l'absence de Madame Viviane DEVILLE et de Monsieur Maxime NEGREMONT, des sports.
- Article 4 Monsieur Bruno BARELAUD est chargé, en l'absence de Madame Nathalie CUEILLE de la sécurité.
- Article 5 Monsieur Bruno BARELAUD, Mme Viviane DEVILLE, Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER, Madame Nathalie CUEILLE ainsi que Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et affiché aux lieux habituels d'affichage.
- Article 6 Copie du présent arrêté sera adressé à :
- ☞ Monsieur Le Préfet de la Haute-Vienne,
 - ☞ Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes,
 - ☞ Monsieur Bruno BARELAUD,
 - ☞ Madame Viviane DEVILLE,
 - ☞ Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER,
 - ☞ Madame Nathalie CUEILLE
- Article 5 Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Monsieur Bruno BARELAUD, Madame Viviane DEVILLE, Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER, Madame Nathalie CUEILLE et ce jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

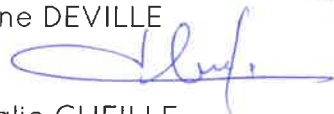
Fait à ISLE, le 10/06/2026
Le Maire,
Gilles BÉGOUT



Notifié le :
Monsieur Bruno BARELAUD

Notifié le :
Madame Viviane DEVILLE

Notifié le : 
Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER

Notifié le : 
Madame Nathalie CUEILLE

Publié le : 
Transmis au contrôle de légalité le : 03/07/2026